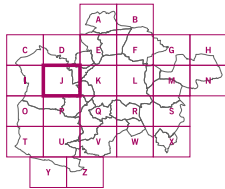


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE J

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones
— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines généralistes	A1	Zones agricoles de proximité
UGp	Zones urbaines de projet	A2	Zones agricoles paysagères
UGc	Zones urbaines de cœurs-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEp	Zones urbaines de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes		
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles de proximité		
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement		

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

A	Activités	N1	Habitat léger
C	Centres	J	Jardins
CL	Carpiage et loisirs	L	Loisirs
C	Campements	PH	Photovoltaïques
BY	Gens du Voyage	V	Véhicules ou arborables

PATRIMOINE

Bât remarquable	Filiat d'alignement
Bât remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bât remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Bois Classé (EBC)	Espace d'Intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'Ilot
Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

